

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1195**

commune (s) : Saint Priest

objet : Autorisation donnée à la société Vegetal Concept de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 10, route de Vienne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1195**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Autorisation donnée à la société Vegetal Concept de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 10, route de Vienne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 5 janvier 1999, d'un tènement de 22 000 mètres carrés environ situé 10, route de Vienne à Saint Priest et cadastré sous le numéro 51 de la section BC.

La Communauté urbaine met à disposition de la société Vegetal Concept une partie de ce tènement pour une surface approximative de 15 000 mètres carrés, dans le cadre de la création d'une plate-forme horticole.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Vegetal Concept ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de la mise à disposition ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Vegetal Concept ou toute société se substituant à déposer un permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 10, route de Vienne à Saint Priest.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.